



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-206

Référence au processus : 2010-62

Ottawa, le 8 avril 2010

UCFV Campus and Community Radio Society
Abbotsford (Colombie-Britannique)

Demande 2009-1542-3, reçue le 10 novembre 2009

Prorogation de la date limite de mise en exploitation d'une nouvelle station de radio FM de campus axée sur la communauté à Abbotsford

*Le Conseil **approuve** une demande de UCFV Campus and Community Radio Society en vue d'obtenir une prorogation de la date limite, jusqu'au 6 septembre 2010, pour la mise en exploitation d'une nouvelle station de radio FM de campus axée sur la communauté à Abbotsford.*

Introduction

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par UCFV Campus and Community Radio Society en vue d'obtenir une prolongation du délai de mise en exploitation de la nouvelle entreprise de programmation de radio FM de campus de langue anglaise axée sur la communauté à Abbotsford approuvée dans la décision de radiodiffusion 2006-70. Le Conseil a reçu une intervention favorable à cette demande.
2. La requérante demande que le délai soit prolongé jusqu'au 6 septembre 2010. La requérante affirme que la présente demande de prolongation est nécessaire afin de lui permettre d'effectuer un échange de fréquences avec la Société Radio-Canada (SRC). La requérante indique avoir l'intention de présenter une demande d'échange de fréquences avec la SRC, ce qui permettrait aux deux parties d'aborder les questions liées au brouillage inacceptable du signal de leur station de radio respective.

Analyse et décisions du Conseil

3. Le Conseil note que l'approbation de la présente demande accorderait une troisième prolongation du délai de mise en exploitation du service en question totalisant 30 mois. La pratique courante du Conseil consiste à accorder un maximum de deux prolongations pouvant totaliser jusqu'à 24 mois. Le Conseil note qu'il a approuvé des prolongations précédentes afin de permettre à la requérante de demander des paramètres techniques acceptables selon le Conseil et le ministère de l'Industrie.

4. Par conséquent, le Conseil **approuve** la demande de UCFV Campus and Community Radio Society en vue d'obtenir une prorogation de la date limite, jusqu'au 6 septembre 2010, pour mettre en exploitation la nouvelle entreprise de programmation de radio FM de campus de langue anglaise axée sur la communauté à Abbotsford.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Station de radio FM de campus axée sur la communauté à Abbotsford (Colombie-Britannique), décision de radiodiffusion CRTC 2006-70, 14 mars 2006*

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.